

La liberté en berne

Article rédigé par *Constance Prazel*, le 22 juin 2018

Pas de liberté pour les ennemis de la liberté !

La formule n'est pas neuve, elle a un peu plus de deux cents ans, mais il est triste de constater qu'elle est toujours furieusement d'actualité.

Depuis jeudi 14 juin, la diffusion de vidéos est suspendue sur la chaîne YouTube de TVLibertés, chaîne d'informations alternative et entièrement libre, qui pouvait jusque là s'enorgueillir de plus de 100 000 abonnés et franchissait, il y a tout juste un an, le cap des 2,5 millions de vues.

Une décision prise sous le beau soleil de la Californie, au nom des sacro-saints « droits d'auteur », qui sont compris dans le droit américain dans une acception très large. Serait en cause, dans le cas précis, la question des « reprises », ou des « citations », c'est-à-dire la diffusion d'images non produites par la chaîne elle-même. Une belle hypocrisie, car on se doute bien que l'essentiel des images diffusées sur la plateforme d'hébergement n'est pas produit par les chaînes émettrices. La rapidité d'exécution de la sentence pose également question : la violation serait intervenue à peine quelques heures auparavant la suppression pure et simple de la chaîne. C'est qu'il ne s'agit pas de plaisanter !

C'est purement commercial, et non politique, se défend YouTube. Mais on sait bien que le commercial est par essence politique, car tout est affaire de choix. YouTube, c'est Google. Et il y a bien longtemps que l'on sait que les fameux GAFAs nourrissent un projet politique, anthropologique, culturel, assez éloigné des idées défendues sur les plateaux de TVLibertés. On ne peut donc voir le fruit d'un simple hasard dans cette interdiction, scrupuleusement appliquée sans qu'on ait la possibilité de crier à la discrimination. Ce qui est certain, c'est que la toute-puissance de Google dépasse largement les capacités d'intervention de l'Etat français en matière d'expression ; et dans le cas qui nous intéresse, la communauté de vues entre les Etats et les mastodontes du web étant totale, comme en témoigne la loi sur les fake news, nos autorités n'ont qu'à déléguer le sale boulot, les yeux fermés.

Le plus grave dans cette affaire, ce sont les dommages collatéraux. Car à travers TVLibertés c'est la possibilité même d'une prise de parole en dehors de la ligne officielle des grands médias qui est remise en cause, et les victimes vont bien au-delà de la rédaction de TVLibertés.

Liberté politique, par exemple, a pu en de nombreuses occasions, profiter de l'esprit d'accueil et de la bienveillance de celle qui se définit comme la première chaîne de réinformation de France pour faire entendre sa voix, dans le journal de TVL, ou dans des émissions comme Terres de mission. Où ailleurs aurait-elle pu le faire ? Les espaces médiatiques vraiment libres sont malheureusement bien trop rares. C'est toute une galaxie de personnalités politiques, d'éditorialistes, de penseurs, d'artistes, qui, à l'occasion de cette censure, découvrent qu'ils n'ont pas droit de cité ; la terrible situation de monopole de la plateforme YouTube apparaît également avec une évidence malheureuse. Entrepreneurs de France, passionnés par le monde digital, la voie

est libre, si l'on peut dire, pour favoriser l'émergence de supports d'information qui nous respectent et nous mettent en valeur. Le travail de reconquête passe aussi par la maîtrise de tels outils.

Constance Prazel